



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 10 avril 2008

L'an deux mille huit, le jeudi 10 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le 5 avril 2008, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : **22**

Nombre de votants : **22**

Présents : Brigitte COMPETISSA, Philippe REY, Laurent COCHELIN, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Bernard BARAUD, Pascal BRANDEAU, Brigitte BONNAUD, Joël GERMAIN, Thierry ALLEAU, Frédéric ECALLE, Laurent VINCELOT, Marylène CLEMENT, Céline VALEZE, Alain THUILLIER, Christian TALON, Olivier COURTOT, Yannick AUTIN, Daniel RABOTEAU, Claude POUPINOT, Thierry MOUCHARD, Bruno PAROLDO.

Absents excusés : Marie-Luce BESSONNET.

Absent : néant

Pouvoirs :

Secrétaires de séance : Bernard BARAUD, Bruno PAROLDO.

BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION ET AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le compte administratif 2007 présenté par Philippe REY.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE L'EXERCICE	1 639 525.47
RECETTES DE L'EXERCICE	<u>1 962 586.83</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 323 061.36
EXCEDENT REPORTE	+ 76 435.03
RESULTAT CUMULE	<u>+ 399 496.39</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES DE L'EXERCICE	230 243.75
RECETTES DE L'EXERCICE	<u>297 779.82</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 67 536.07
DEFICIT REPORTE	- 172 955.69
RESULTAT CUMULE	<u>- 105 419.62</u>

Madame le Maire ne participe pas au vote concernant l'approbation du compte administratif.

Ont voté contre : 0

Abstention : 9

Pour : 12

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame le Receveurs Municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le Maire, le conseil municipal invité à se prononcer sur le compte de gestion a voté :

Contre : 0

Abstention : 9

Pour : 13

AFFECTATION DU RESULTAT

AFFECTATION EN RESERVE (1068)	119 325.11
REPORT A NOUVEAU CREDITEUR EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)	280 171.28

Ont voté contre : 0

Abstention : 9

Pour : 13

BUDGET PRINCIPAL – VOTE DES TAUX DE FISCALITE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux comme suit :

	TAUX N-1	TAUX N	BASES N	PRODUIT N
TAXE D'HABITATION	14.21 %	14.21 %	2 694 000	382 817
FONCIER BATI	22.03 %	22.03 %	1 597 000	351 819
FONCIER NON BATI	60.81 %	60.81 %	115 100	69 992
TOTAL				804 628

Ont voté contre : 0

Abstention : 9

Pour : 13

BUDGET PRINCIPAL – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après avis favorable de la commission « vie associative », Madame le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

✓ Association Communale de Chasse Agréée (ACCA)	400 €
✓ Association des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre (ACPG)	100 €
✓ Le Médaillés militaires	100 €
✓ La Truite de mère	280 €
✓ Association des Parents d'Elèves du collège 'Albert Camus'	100 €
✓ Association des Parents d'Elèves Primaire et Maternelle	1 300 €
✓ Association Vacances et Loisirs 'Le P'tit Coin des Mômes'	1 500 €
<i>Sous réserve de réalisation des camps d'été</i>	1 200 €
✓ 'Ombres et Lumières'	150 €
✓ 'Arts et Loisirs'	200 €
✓ 'Le Temps des copains'	500 €
✓ 'Rencontres et Loisirs'	200 €
✓ 'Soleil du Marais'	200 €
✓ 'Taekwondo du Marais'	250 €
✓ Association Frontenaysienne de Tennis de Table (A.F.T.T)	2 000 €
✓ Le Racing Club Frontenaysien (RCF)	2 300 €
✓ Sport Détente	160 €
✓ Les Mamans Bis	420 €
✓ Reverb'and co	150 €
✓ Vivre l'histoire en Deux-Sèvres	200 €
✓ Société d'Education Populaire' (SEP)	8 500 €
✓ Secours catholique	200 €
✓ Coopérative école maternelle	800 €
✓ Coopérative école élémentaire	1 000 €

TOTAL SUBVENTIONS ASSOCIATIONS LOCALES **22 210 €**

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

AUTRES SUBVENTIONS :

- subvention CCAS 7 300 €

Le conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

- AIMM/IPSO (cotisation) 335 €

- FLEP 38 €

- PREVENTION ROUTIERE 122 €

- AMICALE DES SAPEURS POMPIERS 140 €

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2008 (budget principal)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE - LIBELLE	PROPOSITION
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	475 499
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	889 290
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	NEANT
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	204 500
656 FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	NEANT
66 CHARGES FINANCIERES	68 130
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS (étalement pénalités emprunts)	2 191.29
022 DEPENSES IMPREVUES (maxi 7.5% des dépenses réelles de la section)	50 000
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	476 597.64
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	842.81
002 RESULTAT REPORTE (déficit année N-1)	NEANT
TOTAL CUMULE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 168 050.74

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

CHAPITRE - LIBELLE	PROPOSITION
70 - PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE ET VENTES	147 600
73 - IMPOTS ET TAXES	1 020 681.46
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	664 648
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	34 200
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	20 000
76 - PRODUITS FINANCIERS	NEANT
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	450
79 - TRANSFERTS DE CHARGES	300
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	NEANT
002 RESULTAT REPORTE (excédent année N-1)	280 171.28
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 168 050.74

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

CHAPITRE - LIBELLE	RAR 2007	PROPOSITION
010 – STOCKS		NEANT
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 000	4 000
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		12 588.51
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES Et 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	10 905.49	459 772.52
16 EMPRUNTS ET DETTES		87 908
020 DEPENSES IMPREVUES (maxi 7.5 % des dépenses réelles de la section)		38 000
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		NEANT
041 – OPERATION PATRIMONIALE		NEANT
001 SOLDE D'EXECUTION (déficit)		105 419.62
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 905.49	707 688.65
TOTAL		721 594.14

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

CHAPITRE - LIBELLE	R.A.R	PROPOSITION
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		70 064
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES		52 573.29
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (= déficit + RAR DJ)		119 325.11
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		476 597.64
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		NEANT
4817 - PENALITES DE RENEGOCIATION DES EMPRUNTS (étalement)		2 191.29
040 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		842.81
041 – OPERATION PATRIMONIALE		NEANT
R001 SOLDE D'EXECUTION +		NEANT
TOTAL		721 594.14

Ont voté contre : 0

Abstention : 9

Pour : 13

**BUDGET EAU – COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION ET
AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le compte administratif 2007 présenté par Philippe REY.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE L'EXERCICE	80 798.80
RECETTES DE L'EXERCICE	<u>86 260.39</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 5 461.59
EXCEDENT REPORTE	+ 13 035.01

RESULTAT CUMULE

+ 18 496.60

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES DE L'EXERCICE	51 338.22
RECETTES DE L'EXERCICE	<u>193 063.39</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 141 725.17
DEFICIT REPORTE	- 19 595.59
RESULTAT CUMULE	+ 122 129.58

Madame le Maire ne participe pas au vote concernant l'approbation du compte administratif.

Ont voté contre : 0

Abstention : 9

Pour : 12

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame le Receveurs Municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le Maire, le conseil municipal invité à se prononcer sur le compte de gestion a voté :

Contre : 0

Abstention : 9

Pour : 13

AFFECTATION DU RESULTAT

AFFECTATION EN RESERVE (1068)	NEANT
REPORT A NOUVEAU CREDITEUR EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)	18 496.60

Ont voté contre : 0

Abstention : 9

Pour : 13

BUDGET PRIMITIF 2008

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
CHAPITRE - LIBELLE	PROPOSITION
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 000
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	70 000
66 CHARGES FINANCIERES	11 876.48
022 DEPENSES IMPREVUES (maxi 7.5% des dépenses réelles de la section)	2 000
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	789.22
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (amortissement du réseau d'eau)	20 178.71
002 RESULTAT REPORTE (déficit année N-1)	NEANT
TOTAL CUMULE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	106 844.41

RECETTES	
CHAPITRE - LIBELLE	PROPOSITION
70 - PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE ET VENTES	86 000
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS 777 quote-part des subventions	2 347.81
002 RESULTAT REPORTE (excédent année N-1)	18 496.60

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	106 844.41
--	-------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE - LIBELLE	RAR 2007	PROPOSITION
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		1 000
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES Et 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	30 300	80 665.41
16 EMPRUNTS ET DETTES		26 673.26
020 DEPENSES IMPREVUES (maxi 7.5 % des dépenses réelles de la section)		38 000
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		2 347.81
001 SOLDE D'EXECUTION (déficit)		NEANT
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	30 300	110 686.48
TOTAL		140 986.48

RECETTES

CHAPITRE - LIBELLE	R.A.R	PROPOSITION
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES FCTVA		2 693.29
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (= déficit + RAR DI)		NEANT
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		789.22
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (AMORTISSEMENTS)		20 178.71
R001 SOLDE D'EXECUTION +		117 325.26
TOTAL		140 986.48

Ont voté contre : 0

Abstention : 9

Pour : 13

INDEMNITE DE CONSEIL ACCORDEE AU COMPTABLE DU TRESOR

Les receveurs municipaux sont autorisés à fournir aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale des prestations de conseils et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. L'indemnité est calculée à partir de la moyenne des dépenses des trois derniers exercices, soit 2 627 018.00 €.

Le montant de l'indemnité proposée est de 590.47 € à laquelle s'ajoute une indemnité de budget pour 45.73 €, **soit un total de 636.20 €.**

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal peut déléguer, par délibération, et sans aucun autre formalisme, une partie de ses attributions au maire, et ce, afin de permettre une gestion plus aisée des affaires de la commune. De telles délégations sont des délégations de pouvoir.

Dans ce cadre, il est proposé de donner délégation à madame le maire afin de :

- passer des contrats ou avenants d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes dans la limite de **1 000.00 €**
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- Régler des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de **1 000.00 €** par sinistre.
- Passer des commandes relevant de la section de fonctionnement du budget (consommables, petits matériels...) dans la limite de **5 000.00 €** par commande.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation à madame le Maire pour prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières. Les autres délégations sont reportées au prochain conseil municipal.

REGIE DES MANIFESTATIONS – MODIFICATION DU MONTANT DE L'ENCAISSE

Le montant de l'encaisse de la régie des manifestations a été fixé à 1000 €. Il semble nécessaire de modifier ce montant et de le porter à 2500 €.

Exemple : manifestation TITUS – spectacle « L'EPOUVANTAIL » le 25 avril prochain : 300 places disponibles dans la salle polyvalente - 8 € l'entrée.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

PROCES-VERBAUX DE TRANSFERT DE LA SALLE DE SPORT – AUTORISATION DE SIGNATURE

Les PV de transfert de la salle de sport sont parvenus en Mairie le 25 Février 2008.

Madame le Maire ayant obtenu un rendez-vous avec les services de la C.A.N le 11 avril, propose que cette question soit reportée au prochain conseil municipal.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE 2007

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la synthèse annuelle de l'année 2007 présentée par Madame le Maire :

- excellente qualité microbiologique de l'eau (100 % de conformité).
- minéralisation de l'eau importante, bicarbonatée, calcique.
- dureté de l'eau importante.
- PH de l'eau légèrement alcalin.
- Bonne limpidité générale de l'eau.
- Une turbidité excessive a été rencontrée au cours de l'année mettant en évidence une vulnérabilité des ressources ou des problèmes de traitement ou d'exploitation du réseau.
- Les concentrations moyennes en nitrate sont modérées.
- Les valeurs maximales en nitrates sont modérées.
- Les teneurs en fluor de l'eau sont faibles (inférieures à 0.5 mg/l) et permettent d'envisager des compléments fluorés dans l'alimentation (ex : sel de cuisine fluoré) pour lutter contre les caries dentaires.
- Une recherche d'arsenic a permis de noter quelle demeurerait inférieurs au seuil de détection du laboratoire.
- Absence d'atrazine (herbicide).
- Absence de déséthylatrazine (herbicide).

- Absence de glyphosate (herbicide).
- Absence d'AMPA (pesticide : acide aminométhyl phosphonique).
- Les teneurs moyennes en chlore résiduel libre sur le réseau de distribution sont légèrement trop élevées et les valeurs maximales en chlore libre trop élevées.
- Les recherches en plomb sur le réseau de distribution sont demeurées inférieures au seuil de détection du laboratoire.

A la demande de Monsieur THUILLIER, les seuils limites de référence et les taux relevés dans la commune sont précisés : (se reporter au document annexé).

Le Conseil Municipal prend acte.

QUESTIONS DIVERSES

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL A L'AIMM/IPSO

Le conseil Municipal est invité à désigner un représentant (référént) auprès de l'AIMM.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner Monsieur Pascal BRANDEAU.

DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR A LA MISSION LOCALE DU SUD DEUX-SEVRES

Madame le Maire informe le conseil municipal que les élus, les administrateurs des trois Permanences d'Accueil d'Orientation et d'Information et Mission Locale des territoires du Haut Val de Sèvre, du Mellois et du Niortais se sont engagés dans un projet de regroupement au sein de la Mission Locale Sud.

Aussi en vue renouveler le conseil d'administration, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur Alain CHAUFFIER représentant de la commune de Frontenay-Rohan-Rohan à la Mission Locale Sud Deux-Sèvres.

CONSULTATION PAR PROCEDURE ADAPTEE POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA GRANDE FONTAINE

La commission d'appel d'offres s'étant réunie le 10 avril à 10 H 00, le maître d'œuvre, SOREGIES DEUX-SEVRES, après analyse des trois offres parvenues en mairie, propose de retenir l'entreprise INEO dont l'offre s'élève à 9 402 € ht pour un délai maximum de réalisation de 3 mois. Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer les pièces du marché.

INFORMATIONS

CALENDRIER DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

- jeudi 22 mai 2008
- jeudi 19 juin 2008
- jeudi 10 juillet 2008
-

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

MARDI	16 H 00 – 18 H 00	Bernard BARAUD
MERCREDI	10 H 00 – 12 H 00	Philippe REY
JEUDI	16 H 00 – 18 H 00	Alain CHAUFFIER
VENDREDI	10 H 00 – 12 H 00	Laurent COCHELIN
VENDREDI	15 H 00 – 17 H 00	Raymond CAILLETON
SAMEDI	10 H 00 – 12 H 00	Brigitte COMPETISSA

La séance se termine à 22 h 40